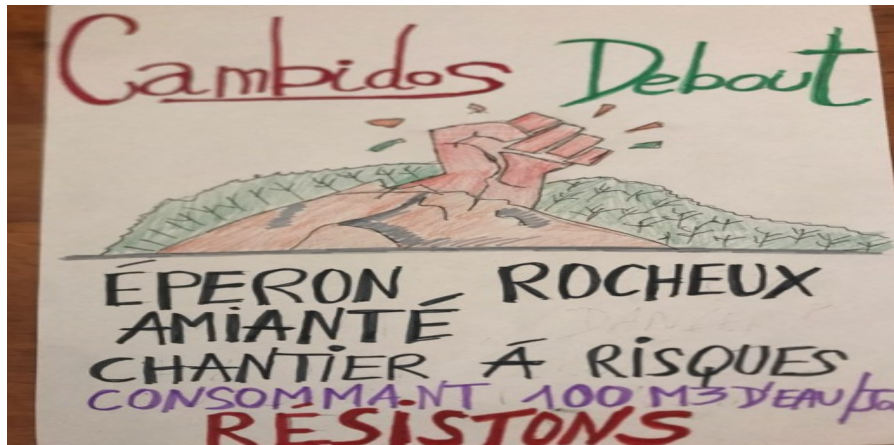




« Bitume, artificialisation des sols, canicule, restriction en eau, biodiversité mise à mal : chercher l'erreur »

Nous avons, toutes et tous, traversé un fort épisode de canicule la semaine dernière et nouvelle vague arrivera la semaine prochaine.

Qui peut encore nier que le réchauffement climatique n'existe pas ? Qu'il n'a aucun impact sur notre organisme et sur le vivant en général ?

Le goudron ne se conjugue pas avec l'eau,

Le bitume ne s'harmonise pas avec la biodiversité,

L'asphalte n'est point l'ami de la fraîcheur,

Et le macadam asphyxie le Vivant,

Mais nos pouvoirs publics s'entêtent à vouloir déverser cette saloperie sur le Vivant.

Victor Hugo disait « *c'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas* ».

Nous avons tous et toutes fait le constat que pendant cette semaine caniculaire, les routes affichaient des températures de plus de 45 °c alors que chacun.e essayait de trouver de la fraîcheur soit au bord d'une rivière ou l'ombre d'un arbre ou en restant confiner chez soi !

Ce réflexe de survie, pour celles et ceux n'ayant pas de climatisation n'est pas anodin, il est vital !.

La végétation, un bien universel ; est un luxe à préserver pour diminuer les températures extérieures.

Or, des projets routiers comme la déviation d'Adé vont à l'encontre des bienfaits protecteurs de la nature pour les êtres humains, pour la faune et la flore.

Nos décideurs, malgré ces températures extrêmes, continuent à valider des projets écocidaire.

Notre collectif Cambidos debout continue a vouloir informer les citoyen.nes de l'évolution de ce projet mortifère.

Nous pensions , comme vous, avoir la réponse de M. Salamon, préfet des Hautes pyrénées début juillet 2026.

Mais en gardant un œil attentionné sur ce projet, nous avons pu trouver qu'un arrêté préfectoral a été publié le 29/06/2026 portant prorogation du délai d'instruction de la demande d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement pour la déviation de la RN 21 au droit d'Adé.

Page 21,22, 23 du recueil des actes administratifs N°65-2026-206)

(<https://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/contenu/telechargement/24233/172081/file/recueil-65-2026-206-recueil-des-actes-administratifs-1.pdf>)

D'après cet arrêté, la décision préfectorale de détruire des espèces protégées et leurs habitats sera prise le 7 octobre 2026, au motif que la CODERST 65 se réunit le 8 septembre 2026.

(Pour information, le CODERST est le conseil de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques.)

Cette commission concourt à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi, dans le département, des politiques publiques dans les domaines de la protection de l'environnement, de la gestion durable des ressources naturelles et de la prévention des risques sanitaires et technologiques. (information prise sur le site de la préfecture).

Nous espérons que cette instance aura un sursaut de lucidité et d'intelligence pour comprendre qu'artificialiser et asphalter sont antagonistes de la préservation du vivant et de l'eau, Que goudronner et bétonner n'accentueront que les effets négatifs du réchauffement climatique.

Nous, qui travaillons sur ce projet depuis 2024, avons pu lire sur le site de la DREAL Occitanie que les travaux devaient démarrer en 2025. Or Aujourd'hui, ils devraient peut-être démarrer mi-2027 après les appels d'offres pour les marchés publics. Que du retard, et nous nous en réjouissons !

Nous rappelons que ce projet était évalué à 76 millions d'euros en 2022, qu'il a été chiffré à 80 millions en 2026 et que malheureusement le coût risque encore d'augmenter si le projet prend du retard. Alors continuons à saboter cette orientation nous menant droit dans le mur.

Dans la presse locale, nous avons pu lire des événements importants liés aussi à la sécheresse et aux restrictions ou interdictions des prélèvements sur le bassin amont de l'échez et sur le bassin de l'Adour non réalimenté, où la commune d'Adé est dépendante.

Ces arrêtés risquent d'être de plus en plus fréquents dans les années futures. Ceci va impacter la vie du chantier du contournement d'Adé.

Nous vous rappelons que pour dézinguer le rocher amianté pour y mettre une 2*2 voies, le porteur du projet avait estimé 100 m³/jour pour arroser cette phase des travaux à risque.

Nous espérons qu'au vu de la rareté de la ressource en eau et de l'exigence nationale de préserver ce bien commun, cet élément supplémentaire factuel pourrait faire infléchir les pouvoirs publics sur la réalisation de ce funeste projet routier.

Autre élément clef à porter à votre connaissance, issue de l'enquête publique sur le Scot de tarbes Lourdes, Nature en Occitanie, personne publique associée, a émis de fortes réserves sur ce projet routier du fait qu'il aura un impact significatif sur les zones humides tant sur leurs fonctionnalités écologiques (régulateur du stockage de l'eau, hydrologie locale, riche en biodiversité), que sur leur utilité contre le changement climatique comme stockage de carbone.

Nous regrettons que cette entité Nature en Occitanie, n'aie pas été consultée par le commissaire enquêteur ou la DREAL.

Nous avons, aussi, relancé les communes d'Adé, de Lourdes et d'Ossun afin d'avoir les actes délibératifs permettant aux maires de s'engager auprès du porteur du projet pour conventionner des terres municipales sous forme d'O.R.E. A ce jour, toujours pas de réponses de leur part, nous saisissons la C.A.D.A, à moins que ces délibérations n'existent pas et dans ce cas, la démocratie municipale serait esquinée et rendent caduques les conventionnements.

En relisant l'excellent mémoire du commissaire enquêteur suite à l'enquête publique, nous nous sommes étonné.e.s de voir qu'il est demandé au porteur du projet de ne pas répondre à nos interrogations concernant les différentes réflexions sur des aménagements entre l'entrée nord de Lourdes et l'entrée nord d'Adée, entrant dans le champ des alternatives au projet routier.

Est ce les anciennes fonctions à la DDE du commissaire enquêteur, qui ont orientées ce choix de s'opposer à la communication de ces données ? Cette double casquette a t elle été un frein à une impartialité totale ? Tout comme son analyse bilancielle non obligatoirement, (rapport et conclusions du commissaire enquêteur volet 2 ; chapitre J page 49) est un playdoyer « pro route » en avançant des arguments sans justificatifs factuels !

Pour conclure, alors que la planète est maltraitée, Hubert Reeves disait : « *Nous menons une guerre contre la nature. Si nous la gagnons, nous sommes perdus* » Nous continuons à espérer, à croire que l'intelligence humaine retrouvera la raison pour faire avorter ce projet et bien d'autres.

Nous continuons à nous s'opposer et à demander un moratoire sur ces 2*2 voies !
Au vu du calendrier évoqué, notre collectif continue à se structurer. Nous appelons les bonnes volontés sensibles au sort de l'humanité et de la biodiversité à nous rejoindre.

Contact : collectifcambidosdebout@protonmail.com